

L'EXEMPLE DU RÉVEIL DE LA GUYE (71)

UNE AAPPMA QUI FONCTIONNE

En partant de son expérience personnelle de membre, n'hésitant pas à participer aux diverses assemblées générales, Laurent Fonbaustier revient ici sur la diversité de ses missions ainsi que sur les difficultés qui ne font pas du fonctionnement d'une AAPPMA, même si elle est parfaitement gérée, un long fleuve tranquille.

Huit heures du matin... En ce dimanche d'automne, je rejoins Patrick Givry, président de l'AAPPMA Le Réveil de la Guye, dans la salle polyvalente de Salornay (71). Objectif ? Faire un point rapide sur le déroulement de l'assemblée générale extraordinaire de l'association, créée en 1942, mais surtout évoquer le fonctionnement interne d'une AAPPMA.

Le président en a conscience : les responsabilités d'une AAPPMA et les défis à relever sont importants. C'est sur la base d'un arrêté du 16 janvier 2013 que fonctionnent pour l'instant ces associations. Elles ont plus précisément pour objet la lutte contre le braconnage, l'altération de l'eau et les pollutions, la participation à la sauvegarde de la biodiversité et de l'équilibre des ressources

halieutiques, le développement du loisir pêche, l'éducation et la sensibilisation à l'environnement, l'entretien et la gestion des cours d'eau et des berges, l'élaboration d'inventaires sur le patrimoine piscicole...

NOMBREUX LOTS

Pour toutes ces opérations, une AAPPMA doit envisager des partenariats et des concertations pour une meilleure action commune. «L'une des difficultés rencontrées par Le Réveil de la Guye, confie Patrick, est que les lots qu'elle gère traversent le territoire de nombreuses communes, 28 au total!» Gérant les droits de pêche sur environ 100 km de rivière de seconde catégorie du domaine privé (Guye, Gande, ruisseaux divers), l'association doit entretenir de bons rapports avec les élus. Aussi, aux côtés des pêcheurs, les maires sont-ils invités aux assemblées générales, voisinant parfois avec les propriétaires de moulins. Au sein

de l'AAPPMA, les baux de pêche et les conventions passées par l'association avec les différents propriétaires riverains pourraient bien devenir, à terme, des casse-tête juridiques imposant de lourdes mises à jour. D'ailleurs, le grand nombre de riverains et d'agriculteurs impliqués ne simplifie pas l'entretien général des berges et des cours d'eau. Patrick regrette par exemple que la journée annuelle de nettoyage n'ait plus lieu depuis un certain temps car tous les riverains n'ont pas les mêmes objectifs : certains souhaitent garder

le bois enlevé, d'autres ne veulent pas qu'on y touche... Autres problèmes récurrents : les attentes diverses des pêcheurs. La fédération départementale, par exemple, n'est pas hostile à des rempoissonnements en poissons surdensitaires qui font plaisir à certains.

VIGILANCE

Cette année encore, 200 truites fario (environ 300 kg) ont été déversées avant l'ouverture. Mais l'AAPPMA veut exploiter son potentiel et mise beaucoup sur l'introduction de 5 000 trui-

telles l'automne dernier, auxquelles s'ajouteront 3 000 autres en octobre prochain, et de 3 000 brochetons sur des secteurs stratégiques, soigneusement choisis pour tester la capacité du cours d'eau à l'autonomie, parallèlement aux apports extérieurs. Les résistances semblent encore fortes pour qu'on puisse classer le cours supérieur de la Guye en première catégorie, les températures estivales de l'eau n'étant pas vraiment favorables. Mais la présence de truitelles sauvages dans le ruisseau de Command, dans les lacets qui mènent au Mont-Saint-Vincent, redonne un peu d'optimisme. Si l'AAPPMA de Salornay n'a pas eu beaucoup à intervenir ces dernières années sur les terrains du braconnage et des pollutions, son président se souvient tout de même avoir été contraint de téléphoner aux gardes et donné un numéro de plaque d'immatriculation après avoir surpris un pêcheur opérant sans carte. Il faut aussi rester vigilant lorsqu'une activité semble a priori néfaste, comme ce projet d'installation d'un élevage de poulets, aujourd'hui suspendu, mais pour lequel l'avis de l'association fut dûment sollicité. Une noble tâche revient aussi aux

AAPPMA : éduquer à la pêche et à l'environnement. Les effectifs de l'AAPPMA ont augmenté d'environ 30% en 2015. En revanche, quand on constate l'âge moyen des membres présents aux assemblées (avec tout le respect qu'on doit aux pêcheurs expérimentés), on espère que les plus jeunes comprendront vite les enjeux d'une implication réelle dans l'association à laquelle ils adhèrent.

TRANSPARENCE

Souignons enfin l'importance de l'ordre du jour discuté en assemblée générale. Celui de mars dernier avait ainsi prévu la présentation du nouveau conseil d'administration, élu en novembre, les comptes rendus moral et financier de la saison écoulée, le budget prévisionnel pour 2016 et la validation des comptes par la commission de contrôle. Désormais, deux certificats de compte, pris en dehors du bureau et parmi les membres présents, doivent en attester la rigueur. Ayant assumé cette tâche au sein de

l'association, j'ai pu apprécier le sérieux dans la tenue de comptes à l'équilibre, toutes les opérations (entrées, sorties) ayant été dûment répertoriées, avec justificatifs à l'appui. La transparence totale et les contrôles effectués par les membres de l'AAPPMA eux-mêmes, gages de confiance, sont en effet un progrès incontestable dans la gestion des associations de pêcheurs. Tout membre actif peut demander l'inscription à l'ordre du jour d'une question à traiter lors d'une assemblée, et les questions diverses sont toujours possibles le jour J, alimentant échanges et discussions. Ayant reçu ma convocation à ces assemblées (extraordinaire et ordinaire) à la fois par courrier et par mail, et le compte rendu de celle du 5 mars dernier étant en libre accès sur Internet, on ne peut que se réjouir du souci de transparence de dirigeants qui sont bien entrés dans l'ère des mentalités et des procédures modernes que mérite bien le monde de la pêche. LAURENT FONBAUSTIER



Le grand nombre de riverains et d'agriculteurs impliqués ne simplifie pas l'entretien général des berges.



1. Ce n'est certes pas la panacée mais les adhérents des AAPPMA sont souvent demandeurs de rempoissonnement.
2. Patrick Givry, le président du Réveil de la Guye.
3. Les AAPPMA ne sauraient fonctionner sans de nombreux bénévoles qui leur consacrent beaucoup de leur temps libre.
4. L'entretien des milieux : une mission fondamentale.
5. Les municipalités mettent souvent leurs locaux à disposition.
6. Une AAPPMA doit aussi composer avec les propriétaires riverains pour garantir son linéaire. Pas toujours simple...

